

Procès verbal de la séance du 27 mars 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames JIMENEZ ORTIZ Carmen, MICHON B, RIBOULOT MC, REBMANN V, SCELLIER P et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, ESTANQUEIRO Bruno, REGNAULD G, GUICHARD E, VERNEAU R.

Absents excusé : Madame MOUROT E et Messieurs FEDERSPIEL D, VANHAELEWYN E

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal réunit sous la Présidence de Madame Bernadette MICHON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur BERAUX Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif établi en euros, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
	507 085.06		247 056.69		754 141.75
959 634.61	1 256 705.70	1 029 102.43	501 447.60	1 988 737.04	2 512 295.05
959 634.61	1 763 790.76	1 029 102.43	748 504.29	1 988 737.04	2 512 295.05
	804 156.15	280 598.14			523 558.01

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

MEME SEANCE

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

MEME SEANCE

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2009 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 734 369.01 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 950 598.14 €

MEME SEANCE

AFFECTATION DE RESULTAT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'affectation du résultat de la façon suivante :

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 280 598.14 €

- 002 Excédent reporté 523 558.01 €

MEME SEANCE

VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales : soit 2 % d'augmentation correspondant à l'inflation de l'année.

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation :	18.34 %	- Foncier bâti :	18.34 %
- Foncier non bâti :	20.93 %	- Taxe professionnelle :	7.06 %

PRISE DE COMPETENCE C4

Le conseil communautaire a décidé dans sa séance du 10 mars 2009 de prendre une nouvelle compétence relative au 1^{er} groupe au titre des compétences optionnelles.

Il a décidé d'ajouter la compétence « restauration et entretien des rivières » afin de pouvoir signer le contrat global pour l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification des statuts relatifs au 1^{er} groupe au titre des compétences optionnelles : Restauration et entretien des rivières.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

MEDECINE PREVENTIVE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service de Médecine Préventive confiée par la commune au Centre de Gestion. Deux modalités y sont proposées :

- Modalité 1 : Visite médicale + action sur le milieu professionnel
- Modalité 2 : Visite Médicale

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion en choisissant une des modalités proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aisne, la prestation de médecine préventive.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion pour la modalité 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION FDS

La commission permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 16 février 2009 a décidé de verser une subvention de 34 % pour la réalisation de la voirie concernant la Rue du Vicariat et le Chemin de l'Abbaye.

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2009 pour les travaux suivants :

N° Opération	Nature des travaux	N° Voie	longueur	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Charge de la commune
09 5007	Voirie	VC2	240 m	119 600.00 €	72 000.00 €	24 480 00 €	95 120.00 €
09 5008	Voirie	VC2	1 390 m	25 534.60 €	21 350.00 €	7 259.00 €	18 275.60 €

S'ENGAGE :

- A affecter à ces travaux 113 395.60 € sur le budget communal.
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans (un an pour les enduits superficiels) à partir de la date de notification.

MEME SEANCE

NUMERISATION DU CADASTRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en place un outil de travail d'exploitation des données cadastrales afin que le cadastre numérique que la commune possède déjà soit mis à jour annuellement. Une convention doit être signée avec le centre des impôts et avec les partenaires concernés qui subventionneront chacun une partie de la dépense engagée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la numérisation du cadastre.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre des Impôts et les différents partenaires.

ACCEPTE la proposition commerciale de JVS soit 4 904,52 € HT.

SOLLICITE une subvention auprès des partenaires concernés : EDF-GDF, France Télécom, l'USEDA et également auprès du Conseil Général.

MEME SEANCE

AVENANTS TRAVAUX AMENAGEMENT BATIMENT COMMUNAL

Les deux cabinets dentaires n'étant pas prévus au programme initial, le coût global des travaux subit donc une plus-value d'un montant de 39 104,17 € HT.

D'autre part, le second avenant a pour origine la nécessité d'adapter la couverture au droit du pignon Est du bâtiment, la vétusté du bâtiment initial n'ayant pas permis les investigations nécessaires à un relevé juste. Par conséquent le montant de la plus value est de 1 297,43 € HT.

Pour finir, des recherches complémentaires consécutives aux résultats de l'étude de sol ont été exigées par le Bureau Veritas afin de préserver l'intégrité de l'ouvrage. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le remblai de la voirie autour de la réserve incendie. Le Montant global de ces travaux s'élève à 16 460,93 € HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les avenants n°1, n°2 et n°3 pour la réhabilitation d'un immeuble communal.

AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires.

MEME SEANCE

ENCAISSEMENT CHEQUE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le chèque de 17.07 € émis par la société COUTOT ROEHRIG spécialisée dans la recherche généalogique pour la remise de documents administratifs.

MEME SEANCE

CDDL

Le Maire Présente le projet de construction de trois classes à l'école élémentaire Christian CABROL en remplacement du préfabriqué.

Une étude a été proposée par Monsieur François VERLE architecte et un permis de construire a été accepté en septembre 2007. Les travaux devraient débutés courant 2009-2010.

Le coût global de ces travaux s'élève à 271 342.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de construction de trois classes à l'école élémentaire Christian Cabrol.

SOLLICITE une subvention dans le cadre du CDDL.

APPROUVE le plan de financement ci-joint.

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions.

MEME SEANCE

INFORMATIONS DIVERSES

1. Monsieur Rodolphe CHOLLET, géomètre expert a été chargé de délimiter deux parcelles. La première étant située rue de la Houlotte section cadastrée AH82. Suite à l'effondrement du mur devant sa propriété, Monsieur SINIGAGLIA Renato souhaitait savoir à qui incombait les travaux, le mur étant en bordure de rue et en limite de propriété. Concernant la seconde parcelle cadastrée AI 72 située Rue Robert Gerbaux il était nécessaire de la délimiter car la municipalité du fait de la présence d'un dénivelé important envisage de poser une glissière.
2. Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une demande de devis a été effectuée auprès de deux pépinières pour le fleurissement annuel du village. Après consultation de la commission fleurissement le Conseil Municipal **DECIDE** de confier le fleurissement pour l'année 2009 à l'entreprise BOUGNOUX et **CHARGE** le Maire d'envoyer l'ordre de service.
3. Le Bureau de Poste de Château-Thierry demande l'autorisation d'installée une boîte à dépôts tardifs du courrier appelée BALMOD avenue du Général Leclerc à côté de la batterie de boîtes postales, du fait de la réorganisation des circuits de ramassage du courrier les samedis.
4. Compte rendu de l'assemblée générale de l'USESA en date du 17 février 2009, présentation du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009.
5. Compte rendu de l'assemblée générale de l'USEDA.
6. Suite à de nombreux dysfonctionnements, il avait été décidé de modifier les horaires de cars des écoles. Le Conseil Général a effectué plusieurs contrôles qui ont permis de constater que ces nouveaux aménagements fonctionnent. En conséquence ces nouveaux horaires seront maintenus à la rentrée 2009-2010.
7. Une réunion de remerciements et de prospective du 90^{ème} anniversaire de la fin de la Grande Guerre est prévue à Dormans le samedi 25 avril 2009. Le Conseil Municipal charge Mesdames Viviane REBMANN et Bernadette MICHON de le représenter.
8. Remerciements divers pour l'opération brioche, les restos du cœur et la classe de neige.
9. Lecture d'un courrier du Président du Conseil Général concernant le devenir du département suite au rapport Edouard Ballardur.
10. Lecture d'un courrier adressé par Monsieur WAGNER concernant le stationnement rue du Paradis.
11. Lecture d'un courrier de Madame MALOISEL concernant un bornage de son terrain situé à la Mazure Vatrin. Elle demande la remise en état de la sente des Vignottes. Les agents techniques seront chargés d'effectuer ces travaux.
12. Le Maire souhaite installer deux grilles ouvrantes sous les arches de la cour des Pucelles. Une demande de devis a été faite auprès de Monsieur MATHIEU et de Monsieur CAILLEAU. Après étude des deux propositions le Conseil Municipal **DECIDE** de confier les travaux à Monsieur CAILLEAU et **CHARGE** le Maire d'envoyer l'ordre de service.
13. Les travaux suivants devront être prévus : Aménagement des chemin avec de la grave récupérée, goudronnage Chemin du CSA, réfection des trottoirs de Melitta, numérotage de la rue des Couronnes, remise en état de la rue Saint Martin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.